

7th Floor, Frost Building South  
7 Queen's Park Crescent  
Toronto ON M7A 1Y7  
Telephone: 416-325-0400

7<sup>e</sup> étage, Édifice Frost Sud  
7 Queen's Park Crescent  
Toronto ON M7A 1Y7  
Téléphone : 416 325-0400

Monsieur Carmine Nigro  
Président  
Régie des alcools de l'Ontario  
100 Queens Quay Est, 9<sup>e</sup> étage  
Toronto ON M5E 0C7

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous faire part des priorités de notre gouvernement pour 2023-2024 pour la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO).

En qualité de président du conseil d'administration, vous jouez un rôle crucial pour la réalisation du mandat de la LCBO. Il est important que les buts, les objectifs et l'orientation stratégique de votre organisme continuent de s'aligner sur les priorités et l'orientation de notre gouvernement. On s'attend à ce que tous les organismes du gouvernement de l'Ontario agissent dans l'intérêt de la population de la province et optimisent les ressources financières pour les contribuables. Les organismes sont aussi tenus de respecter les politiques et les directives gouvernementales.

Conformément aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, cette lettre renferme mes attentes pour la LCBO pour 2023-2024. Les priorités englobent les suivantes :

## 1. Concurrence, viabilité et gestion des dépenses

- Déterminer des possibilités de générer des revenus dans le cadre de partenariats et y donner suite, lorsque cela est approprié.
- Déceler des moyens de faire des gains d'efficacité et des économies en adoptant des pratiques novatrices ou d'améliorer la viabilité des programmes.
- Se conformer à la directive pertinente ayant trait à la centralisation de la chaîne d'approvisionnement, y compris l'harmonisation des contrats pour les approvisionnements planifiés et en cours, aux pratiques comptables et aux mesures provisoires concernant les biens immobiliers pour les bureaux de l'organisme.
- Tirer parti des résultats de référence et les atteindre pour les stratégies et directives en matière de rémunération.

## 2. Transparence et responsabilité

- Respecter les directives et les politiques gouvernementales pertinentes et assurer la transparence et la responsabilité en matière de rapports.
- Respecter les normes et les pratiques comptables, et donner suite aux conclusions des audits, le cas échéant.

- Déterminer les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires pour appuyer efficacement le rôle du conseil d'administration quant à la gouvernance et à la responsabilité de l'organisme.

### **3. Gestion des risques**

- Élaborer et mettre en œuvre un processus efficace de détection, d'évaluation et d'atténuation des risques de l'organisme, y compris l'impact de la COVID-19 et tout risque pouvant découler de situations d'urgence à l'avenir.

### **4. Gestion de la main-d'œuvre**

- Optimiser la capacité organisationnelle de la LCBO de soutenir la prestation des meilleurs services publics possible, y compris le redéploiement des ressources aux secteurs prioritaires, au besoin.

### **5. Diversité et inclusion**

- Établir et promouvoir des initiatives axées sur la diversité et l'inclusion en favorisant un lieu de travail équitable, inclusif, accessible, antiraciste et diversifié.
- Adopter un processus de participation à l'égard de l'inclusion pour que toutes les voix soient entendues lors de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions.

### **6. Collecte de données**

- Améliorer la façon dont l'organisme utilise les données pour la prise de décisions, le partage de renseignements et l'établissement de rapports, pour préparer des rapports fondés sur les résultats et améliorer la prestation des services.
- Accroître le partage de données avec Approvisionnement Ontario, le cas échéant, en ce qui concerne les dépenses et la planification des achats, les accords contractuels et les relations avec les fournisseurs, afin de soutenir la prise de décisions fondées sur des données.

### **7. Prestation de services numériques et service à la clientèle**

- Envisager et mettre en œuvre des stratégies de numérisation pour la prestation de services en ligne en vue de s'assurer que les normes de service à la clientèle sont respectées.
- Utiliser une variété d'approches ou d'outils pour assurer la prestation de services dans toutes les situations, y compris le recours aux modes de prestation établis depuis le début de la pandémie de COVID-19.

Il s'agit là des engagements que doivent prendre tous les organismes provinciaux régis par un conseil d'administration. Le guide ci-joint renferme plus de détails sur chaque priorité.

Les priorités suivantes ont trait spécifiquement à la LCBO :

1. Veiller à ce que les espaces de vente au détail de la LCBO soient réceptifs et répondent aux besoins des consommateurs ontariens, les personnes que nous servons tous.
2. Contribuer à façonner un Ontario plus viable en recherchant des occasions qui favorisent le bien-être des collectivités de l'Ontario, minimisent l'impact environnemental de la LCBO et entraînent des changements positifs dans l'industrie des boissons alcooliques.
3. Promouvoir les produits locaux de l'Ontario grâce à des efforts de collaboration en matière de marketing et de merchandising, tant en magasin qu'en ligne, en réponse à la demande des consommateurs.
4. Soutenir les objectifs du gouvernement et les activités d'élaboration des politiques visant à améliorer le choix et la commodité pour les consommateurs tout en modernisant le marché de la vente au détail de boissons alcooliques en Ontario, notamment en facilitant l'analyse du secteur grâce à l'échange de données entre la LCBO et le ministère des Finances.
5. Examiner les possibilités de réduction des formalités administratives pour les fabricants de boissons alcooliques et prendre les mesures qui s'imposent.
6. Faire en sorte que la LCBO et le gouvernement atteignent leurs objectifs financiers et sociaux en ce qui a trait au contrôle et à la vente d'alcool. Il s'agit notamment de collaborer avec les partenaires en matière de responsabilité sociale et de santé publique afin de réduire les risques liés à l'alcool et de veiller à ce que les consommateurs puissent prendre des décisions éclairées en ce qui concerne la consommation d'alcool.
7. Investir dans la technologie pour soutenir la modernisation et les opérations de la LCBO.

Je serais heureux de discuter de ces priorités lors de notre prochaine réunion et j'attends avec impatience de savoir comment elles se traduiront dans le prochain plan d'activités de l'organisme et ses activités courantes.

Je vous transmets mes remerciements à vous, ainsi qu'aux autres membres du conseil d'administration, pour votre engagement constant à l'égard de la LCBO. Votre travail et votre soutien continu ont une valeur inestimable pour moi et pour la population de l'Ontario.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Richard Clark, chef de cabinet, ministère des Finances, au 416 325-0400 ou à [Richard.Clark@ontario.ca](mailto:Richard.Clark@ontario.ca).

Recevez mes sincères salutations.

Peter Bethlenfalvy  
Ministre des Finances

Pièce jointe : Tableau des priorités du gouvernement pour le secteur des organismes

- c.c. George Soleas, président-directeur général, Régie des alcools de l'Ontario  
Richard Clark, chef de cabinet, bureau du ministre, ministère des Finances  
Greg Orencsak, sous-ministre des Finances  
Nancy Mudrinic, sous-ministre associée, Bureau des politiques de réglementation et des relations avec les organismes, ministère des Finances  
Erin McGinn, sous-ministre adjointe, ministère des Finances  
Tom McKinlay, directeur par intérim, Direction des services juridiques, ministère des Finances